

Plan de déconfinement

Ce qu'il faut retenir des annonces d'Édouard Philippe sur l'après 11 mai

Lors d'un discours consacré à la crise du coronavirus et prononcé depuis l'Assemblée nationale, le premier ministre a détaillé la stratégie de l'exécutif en matière de santé, d'école, de travail, de commerces, de transports, et de rassemblements.

- **«Si les indicateurs ne sont pas au rendez-vous, nous ne déconfinerons pas le 11 mai»**

Inquiet du *«risque d'une seconde vague»* qui viendrait frapper un tissu hospitalier *«fragilisé»* et **qui imposerait un «reconfinement»**, Édouard Philippe a demandé que cette menace soit prise *«au sérieux»*. L'exécutif souhaite donc agir avec *«prudence»*, *«progressivement»*, et en *«vérifiant que nous maîtrisons le rythme de circulation du virus»*. En clair, si les indicateurs *«ne sont pas au rendez-vous, nous ne déconfinerons pas le 11 mai ou nous le ferons plus strictement »*, a-t-il prévenu.

- **Plus d'attestation obligatoire, sauf pour les déplacements de plus de 100km**

Le 11 mai, il sera à nouveau possible de circuler librement, sans attestation mais dans un périmètre restreint. Les déplacements à plus de 100 kilomètres du domicile nécessiteront une attestation et ne seront possibles que pour *«un motif impérieux, familial ou professionnel»*. Fini, donc, le kilomètre réglementaire que ne devaient pas dépasser les coureurs. Il sera possible de faire ses courses ou tout autre activité sans attestation, comme *«pratiquer une activité sportive individuelle en plein air»*, en *«respectant les règles de distanciation sociale»*.

- **À partir du 11 mai, masques en nombre suffisant et obligatoires dans les transports**

Le premier ministre a détaillé sa stratégie *«masques pour tous»*. *«Il y (en) aura assez dans le pays pour faire face aux besoins à partir du 11 mai»*, a-t-il indiqué. *«Progressivement»*, *«les Français pourront, sans risque de pénurie, se procurer des masques grand public dans tous les commerces»*. Ceux-ci seront notamment distribués par La Poste, via une *«plateforme de e-commerce»*, à partir du 30 avril, et par les collectivités locales, *«à nos concitoyens les plus précaires»*. Le port du masque sera obligatoire dans les transports publics.

- **Objectif de 700.000 tests par semaine pour les personnes symptomatiques**

Le premier ministre a promis que le pays sera *«en capacité de massifier»* la réalisation de tests à partir du 11 mai. L'objectif fixé est de réaliser au *«moins 700.000 tests virologiques»* par semaine au 11 mai, à ne pas confondre avec les tests sérologiques. Pour y parvenir, les laboratoires de recherches et les laboratoires vétérinaires sont autorisés à pratiquer les tests. Tout doit être fait pour rendre la réalisation des tests *«facile et rapide»*, a insisté Édouard Philippe. Ils seront pris en charge à 100% par l'Assurance maladie.

- **Un déconfinement à l'échelle des départements, classés «vert» ou «rouge»**

Étant donné que *«la circulation du virus n'est pas uniforme dans le pays»*, l'exécutif opte pour un déconfinement par département. Celui-ci sera plus ou moins *«strict»*, selon la situation sanitaire : les départements seront donc classés en *«vert»* ou en *«rouge»*, chaque soir à partir du 7 mai, a indiqué le premier ministre. Les *«autorités locales»* - *«notamment»* les *«maires»* et les *«préfets»* - pourront

«*adapter*» le plan de déconfinement «aux réalités du terrain», a déclaré Édouard Philippe, répondant ainsi à une demande des élus locaux.

- **Des «brigades» pour identifier les cas-contacts, mesures d'isolement individuel**

Lorsqu'une personne sera testée positive, «*tous ceux, symptomatiques ou non*» qui auront «*eu un contact rapproché avec elle*», seront testés. Des «brigades» seront constituées pour identifier et contacter les cas-contacts. Ces derniers seront alors «*invités*» à s'isoler, «*compte tenu des incertitudes sur la durée d'incubation*».

- **Réouverture «très progressive» des maternelles et primaire à partir du 11 mai, sur la base du volontariat**

Le premier ministre a annoncé une «réouverture très progressive des maternelles et de l'école élémentaire à compter du 11 mai, partout sur le territoire, et sur la base du volontariat». Les conditions sont strictes: pas plus de 15 élèves par classe, application des gestes barrières, distribution de gels hydroalcooliques. Édouard Philippe a enfin précisé que les enseignants recevront des masques qu'ils devront porter quand ils ne pourront pas respecter les règles de distanciation. Contrairement aux élèves de maternelle, pour qui le masque est prohibé, et aux élèves de primaire, pour qui le masque n'est pas recommandé compte tenu des risques de mauvais usage.

- **Ouverture des collèges «à compter du 18 mai» dans les départements moins touchés**

À la différence des écoles primaires et maternelles, les collèges ne rouvriront qu'«*à compter du 18 mai*». Seules les classes de 6ème et de 5ème seront concernées dans un premier temps, et cela ne concernera que les départements où la circulation du virus est très faible. Le chef du gouvernement s'est engagé à ce que des masques soient fournis aux collégiens qui peuvent en porter et qui n'auraient pas réussi à s'en procurer.

- **«Nous déciderons fin mai si nous pouvons rouvrir les lycées début juin»**

Les lycéens ne reprendront finalement pas les cours le 18 mai, comme l'avait anticipé la semaine dernière Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale. Les lycées resteront fermés jusqu'au mois de juin au moins, a annoncé le premier ministre. Édouard Philippe a promis que la situation sera réévaluée au début du mois de juin pour voir si une réouverture est possible. Les lycées, comme les crèches, écoles et collèges sont fermés depuis le 16 mars.

- **Les déplacements interrégionaux et interdépartementaux réduits au maximum**

Les déplacements interdépartementaux ou interrégionaux restent réduits «*aux seuls motifs professionnels ou familiaux impérieux, pour des raisons évidentes de limitation de la circulation du virus*», à la fin de la période de confinement le 11 mai, a annoncé le premier ministre. «*Nous allons continuer à réduire l'offre, à exiger une réservation obligatoire dans tous les trains - TGV ou non -, à décourager les déplacements entre départements*», a-t-il poursuivi, précisant notamment que les Français ne devront pas quitter leur département lors du pont de l'Ascension (du 21 au 24 mai).

- **Les rassemblements «limités à 10 personnes»**

Édouard Philippe a tenu à faire passer un mot d'ordre : le déconfinement ne signifie pas pour autant que les «*rassemblements*» seront autorisés. Cela constitue en effet «*autant d'occasions de propagation du*

virus». C'est pourquoi les rassemblements organisés sur la voie publique ou dans des lieux privés seront limités à 10 personnes.

- **Pas de déconfinement immédiat des cinémas, grands musées, et mariages**

«*La vie sociale va reprendre, mais progressivement*», a prévenu le chef du gouvernement. Resteront fermés : les grands musées, cinémas, théâtres et salles de concerts ; les plages, «*au moins jusqu'au 1er juin*», les parcs et jardins dans les départements en «*rouge*» ; les salles des fêtes et les salles polyvalentes. Les sports collectifs resteront interdits et un report des mariages sera toujours proposé par les mairies, «*sauf urgence*». En revanche, l'accès aux cimetières, médiathèques, aux bibliothèques et aux petits musées, sera de nouveau autorisé.

- **Fin de la saison 2019-2020 de sports professionnels, notamment de football**

Le débat agitant le monde du sport : poursuivre la saison dans des stades vides ? Reprendre la compétition en août ? Rien de tout ça. Édouard Philippe a annoncé que la saison 2019-2020 de sports professionnels, notamment celle de football, ne pourra pas reprendre. Par ailleurs, «*les grandes manifestations sportives, culturelles, notamment les festivals, les grands salons professionnels, tous les événements qui regroupent plus de 5000 participants*» et font à ce titre l'objet d'une déclaration en préfecture, ne pourront se tenir avant le mois de septembre.

- **Un débat et un vote distinct prévus sur l'application de traçage «StopCovid»**

Alors qu'il devait être voté aujourd'hui, en même temps que le plan de déconfinement, le projet StopCovid fera finalement l'objet d'un débat distinct. Cette application de traçage doit permettre «*aux personnes qui ont croisé une personne testée positive d'intégrer un parcours sanitaire*», a rappelé Édouard Philippe. Mais face à la bronca d'une grande partie de l'opposition quant à son éventuel caractère liberticide, le premier ministre a reconnu que ces questions lui paraissaient «*fondées*». «*Lorsque l'application, en cours de développement fonctionnera et avant sa mise en œuvre, nous organiserons un débat spécifique, suivi d'un vote spécifique*», a-t-il promis.

- **«Demande avec insistance» aux entreprises de maintenir le télétravail**

Le «*télétravail doit être maintenu partout où c'est possible, au moins dans les 3 prochaines semaines*», a déclaré le premier ministre. L'objectif : «*limiter le recours aux transports publics*» et «*limiter plus globalement les contacts*», a-t-il justifié. «*Il n'y a pas sur ce sujet un avant et un après 11 mai*». Pour les personnes qui ne pourront pas télétravailler, «*la pratique des horaires décalés dans l'entreprise doit être encouragée* », a-t-il ajouté.

- **Tous les commerces rouvriront le 11 mai, sauf les cafés-restaurants.**

À compter du 11 mai, tous les commerces, «sauf les cafés, restaurants», pourront ouvrir. Le nombre de personnes présentes en même temps dans le magasin, devra être limité, et les flux «*organisés*». Le port du masque grand public sera recommandé pour les personnels et les clients. «*Un commerçant pourra subordonner l'accès de son magasin au port du masque*», a indiqué le premier ministre. Les préfets pourront en outre décider de laisser fermer les centres commerciaux de plus de 40.000 m². Une décision sur les bars, cafés et restaurants sera prise fin mai, pour décider s'ils peuvent ouvrir après le 2 juin.

- **Les mesures de chômage partiel maintenues jusqu'au 1er juin**

«*Le dispositif d'activité partielle, qui est un des plus généreux d'Europe, restera en place jusqu'au 1er juin*», a annoncé Édouard Philippe. «*Il nous faudra ensuite l'adapter progressivement, afin d'accompagner la*

reprise d'activité si l'épidémie est maîtrisée», a-t-il ajouté, assurant vouloir «protéger les personnes vulnérables et les secteurs professionnels qui demeureraient fermés». Le chômage partiel permet aux salariés de toucher 84% de leur rémunération nette. Ce dispositif concerne actuellement 10,8 millions de salariés, soit plus d'un salarié du secteur privé sur deux.

- **La capacité des transports publics réduite pour respecter les distances**

Le premier ministre a indiqué que la capacité des transports publics allait être drastiquement réduite pendant au moins les trois semaines suivant la fin du confinement le 11 mai, afin de respecter la distanciation sociale. «*Il faudra (...) condamner un siège sur deux, favoriser, par des marquages au sol, la bonne répartition sur les quais, se préparer à limiter les flux en cas d'affluence*», a énuméré Édouard Philippe.

- **Tous les marchés alimentaires pourront rouvrir après le 11 mai, sauf exception**

Les marchés de plein air et halles couvertes pourront rouvrir à partir du 11 mai s'ils sont en mesure de faire respecter les distances de sécurité entre les consommateurs. «*Sauf si les maires ou les préfets estiment qu'ils ne peuvent faire respecter les gestes barrières*», a précisé le premier ministre.

- **Un risque d'écroulement de l'économie en cas de confinement trop long**

«*Nous sentons que l'arrêt prolongé de la production de pans entiers de notre économie (...) présenterait pour le pays (...) un risque de l'écroulement* », a alerté Édouard Philippe. **Tous les indicateurs économiques sont en effet au rouge**. La France devrait connaître en 2020 sa plus forte récession depuis 1945. Le pays a connu en mars une hausse historique du nombre de demandeurs d'emploi.